

+SEANCE DU 22 septembre 2016

L'an deux mil seize, le 22 septembre, le Conseil Municipal de la commune de Couzou, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Daniel BOUDOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2016

PRESENTS : Daniel BOUDOT, Odette PEYRONNENC, Nadine PENCHENAT-LAUBIE, Sandrine RIVIERE, Nadine BAPTISTE, Laurent CLAVEL, Edith LANDOIS, Emmanuel ROY DE LACHAISE

ABSENTS EXCUSES : Claude LAGARDE. Christine DENIMAL-CLIN/BONNEFONT a donné procuration à Sandrine RIVIERE

ABSENTE : Anne BAZALGUES

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadine BAPTISTE

1 - APPROBATION COMPTE RENDU DU 8 JUILLET 2016 :

Aucune remarque particulière sur ce compte-rendu.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2 - INVENTAIRE AVEC MISE A JOUR DU PETIT PATRIMOINE AU 22/09/2016 :

Monsieur le Maire ayant fait le tour du petit patrimoine de la commune, un certain nombre d'éléments avaient été oubliés ou omis suite aux divers relevés effectués partiellement. La carte communale ayant une partie réservée à ce domaine il convient de remettre ce document à jour : nom, localisation, photos, état de celui-ci et circuits (document remis en séance)

Le conseil municipal décide de délibérer à l'unanimité sur la liste des éléments composant le petit patrimoine rural

3 – FDEL : DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS – OPERATION 36796er – DISSIMULATION « HAMEAU DE POU DURAC » :

Monsieur le maire rappelle que ce projet était envisagé mais en attente compte tenu de la révision de notre carte communale, en cours, et la possibilité pour les réseaux d'alimenter cette partie. Il s'avère que les réseaux actuels ne posent pas de problème en cas d'extension.

Parallèlement, contact a été pris avec le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable) en la personne de M RAFFY son président. Demande a été faite de remettre sous la voirie, dans la même tranchée, les canalisations d'eau qui actuellement traversent les terrains privés et qui ne manqueraient pas de poser problème en cas de fuite et interventions. Accord de principe a été donné. Ce point sera évoqué lors du prochain conseil de ce syndicat. Accord a été donné par la FDEL pour cette prise en compte et travailleront en commun.

Notre délibération permettra de prendre rang dans la programmation. Compte tenu du cahier des charges de la FDEL les travaux seront réalisés fin 2017 ou début 2018.

La délibération sera rédigée comme suit :

FDEL : Dissimulation des réseaux aériens - Opération 36796ER - dissimulation "Hameau de Poudurac"
--

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance, présente le projet de dissimulation esthétique des réseaux aériens cité en objet.

Il est exposé au Conseil que, dans le cadre de l'opération de dissimulation des réseaux électriques aériens et la rénovation coordonnée des installations d'éclairage public réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot (FDEL), la Commune de COUZOU doit assurer la maîtrise d'ouvrage des études d'exécution et des travaux de pose du matériel de génie civil du réseau téléphonique.

Afin de faciliter la coordination de ces travaux avec ceux de la FDEL et d'alléger la tâche incombant à la Commune de COUZOU, il est proposé au conseil d'appliquer les dispositions de l'article 2-II de la loi 85-704 du 12 juillet 1985, qui permettent à la FDEL d'être désignée par la Commune de COUZOU pour assurer la maîtrise d'ouvrage complète de l'opération. Il est précisé que la FDEL a donné, par délibération du 23 octobre 2008, un accord de principe sur ces dispositions.

Monsieur le Maire présente les devis estimatifs correspondant à l'enfouissement de chaque réseau ainsi que la contribution de la Commune de COUZOU pour l'enfouissement du réseau électrique et la rénovation coordonnée des installations d'éclairage public. Il est précisé que les coûts des travaux téléphoniques, réalisés par la FDEL pour le compte de la collectivité, seront remboursés intégralement.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- Approuve le projet de dissimulation esthétique des réseaux électriques, pour un montant estimatif de 136 000,00 € H.T., réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la FDEL,
- Souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2017,
- S'engage à participer à ces travaux à hauteur de 20400 €, cette participation étant nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget de sa collectivité,
- Assure que, sur l'emprise du projet, la disparition des autres réseaux (Réseau téléphonique, câblo-opérateurs, ...), et la rénovation des luminaires d'éclairage public seront financés et programmés simultanément.
- Approuve le projet de dissimulation du réseau d'éclairage public et de rénovation des luminaires établi par la FDEL.
- Approuve l'avant-projet de pose du matériel de génie civil du réseau téléphonique établi par la FDEL.
- Désigne la FDEL pour assurer la maîtrise d'ouvrage complète des études d'exécution et des travaux de pose du matériel de génie civil du réseau téléphonique et autorise Monsieur le Maire à signer, avec ORANGE et le Président de la FDEL, dans le cadre des dispositions de l'article 2-II de la loi 85-704 du 12 juillet 1985, une convention, rédigée après étude définitive; le coût TTC des prestations réalisées par la FDEL pour le compte de la Commune de COUZOU lui étant intégralement répercuté.
- Approuve la ventilation des travaux téléphoniques établie par ORANGE et la FDEL
- S'engage à financer l'ensemble de cette opération conformément aux devis estimatifs correspondants et à inscrire ces dépenses sur le budget communal.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette opération.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour approuver ce programme tel que décrit

4 – DELIBERATION VIREMENT DE CREDIT AU CHAPITRE 012 :

Depuis un certain nombre de mois, l'employée communale est en arrêt maladie.

Situation actuelle : la commission médicale du centre de gestion, a statué pour la longue maladie à partir du 14 septembre 2015. Cette décision nous amène à la rémunérer à 100% de cette date jusqu'au 13 septembre 2016, alors que

nous avons prévu un demi-traitement depuis le 13 septembre 2015. Cette requalification de maladie ordinaire en longue maladie nous oblige donc à lui payer la différence de ces sommes dont une partie sur 2015 et le reste sur l'exercice actuel. Le total pour un montant d'environ 8030€. Comme dans le budget primitif ces dépenses n'étaient pas prévues nous sommes contraints de les honorer.

La commune a une assurance qui couvre en partie la rémunération de l'agent malade. Les versements sont régulièrement versés sur notre compte. Ceux-ci étant inscrits en recettes de fonctionnement, nous ne pouvons en disposer maintenant. A l'issue de cette année budgétaire nous pourrions les réintégrer en investissement. Nous devons donc aujourd'hui arbitrer sur d'autres articles du chapitre 012 afin de pourvoir à ces besoins au chapitre 011 « personnel titulaire ».

Pour ce faire nous devons délibérer afin de réaliser les opérations suivantes :

VIREMENT DE CREDITS AU CHAPITRE 012

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite au congé de maladie de Madame Annick BAZALGUES, il est nécessaire de régulariser le chapitre 012. En effet Madame Annick BAZALGUES est en congé de longue maladie du 14 septembre 2015 au 13 septembre 2016 et devait être payée en plein traitement. A compter du 14 septembre 2016, elle est en renouvellement de longue maladie mais payée en demi traitement.

Il est donc nécessaire d'effectuer un virement de crédits des comptes suivants :

- du 022 "Dépenses Imprévues"	- 2 000
- du 615221 "Entretien bâtiments"	- 4 000
- du 62875 "Remb. frais aux communes"	- 2 100
- au 6411 "Personnel titulaire"	+8 100

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce virement de crédits et charge Monsieur le Maire du suivi.

5 – Mise en place d'une commission action sociale suite à dissolution du CCAS

L'an passé nous avons décidé de supprimer le CCAS pour des raisons pratiques budgétaires. Nous devons gérer un compte qui n'avait pas de mouvement. Par contre cette nouvelle situation ne nous empêche pas de porter secours à nos habitants qui en auraient besoin. Une première réunion devrait se tenir assez rapidement.

Pour ce faire monsieur le Maire propose de créer cette commission avec pour membres les élus et habitants qui siégeaient auparavant. Celle-ci aura pour mission de relever les besoins et voir sous quelle forme prêter assistance à nos concitoyens (es) : par les structures ou/et financières.

La liste de la commission sera constituée de :

Conseillers : Daniel BOUDOT, Sandrine RIVIERE, Nadine BAPTISTE, Edith LANDOIS, Anne BAZALGUES,

Habitants de la commune : Simone DOUMER, Evelyne MARTINHAC, Kathleen MATHON.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la création de cette commission.

6 – CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) : vote d'orientation

L'an passé la commission avait fait des propositions qui, n'ayant pas obtenu l'unanimité de la part des communes - requise pour application – n'a pu être mise en place. L'évolution du financement des compétences n'ayant pu être appliquée, le statuquo est resté.

Un point important concernait le calcul du montant de nos compétences passées. Certains argumentaient que nous ne payons, avant 2015, pas les sommes nécessaires aux pratiques des compétences telles que pratiquées.

Dans la nouvelle proposition qui nous est faite, des modifications substantielles sont intervenues. Le calcul a été fait reprenant les fiscalités entreprises et l'apport de la fiscalité due aux taux hérités de la suppression TP.

Ce nouveau calcul, s'il n'est pas parfait, permet des avancées certaines. L'année 2015 étant le point de référence pour le calcul, certains regrettent que les efforts fiscaux réalisés précédemment dans leur communauté ne soient pas réévalués afin de ne pas pérenniser la distorsion.

Si certaines compétences ont été reprises, il en est une sur laquelle le pôle n'est toujours pas éligible en 2016 : le petit patrimoine rural. Précédemment les communautés de Gramat et Padirac avaient une participation de 60% environ sur le programme annuel. Cela représentait environs 15000€ pour l'ensemble. En 2015 nous n'avions rien eu, ne sachant comment procéder. En 2016 après plusieurs demandes 15000€ nous étaient accordés. Récemment monsieur le Maire s'est entendu répondre qu'il n'était pas question de donner de l'argent à des communes qui partent... Relances ont été faites puisqu'il s'agit de 2016 donc l'année en cours et non pas 2017. Ce point a été évoqué lors de la réunion de pôle à Rignac. Nous verrons la suite.

Un échange entre conseillers a fait ressortir cette incompréhension à notre égard et les communes concernées. Puisque la compétence existe il est normal qu'elle soit exercée. S'agissant d'une somme modeste au regard du budget, ce refus nous apparaît comme une « punition » pour notre désir de partir sur la cause.

Monsieur le Maire rappelle que c'est un vote d'orientation qui est demandé. Celui-ci n'a pas valeur de délibération mais doit refléter le sentiment des élus vers ce nouveau calcul, au travers des compétences nouvelles, qui nous est proposé pour l'année à venir.

Vote d'orientation portant avis du conseil municipal sur le projet de la CLECT

Pour 3 – contre 5 – abstention 0

Monsieur le Maire tient à rappeler que les communes sont appelées à délibérer sur ce point. Le vote doit être positivement unanime pour que la CLECT s'applique. Le vote négatif d'une seule commune leur ferait reprendre les compétences. Si une commune ne se prononce pas dans les délais, son silence est compté comme positif.

Questions et informations diverses :

1 – Petit patrimoine (aussi évoqué plus haut)

Sur le pôle de Gramat, après beaucoup de relances, nous avons obtenu 15000€ pour la restauration, montant relevé qui correspondait aux sommes précédemment allouées.

Pour Couzou, le « lac » de la Pannonie était inscrit. Montant des travaux (effectués par les agents de la C de C) 5968.41€. Afin de correspondre au système de calcul avec le Parc, j'avais proposé 65% C de C, 35% commune, pour les restaurations prévues. Pour Couzou nous ferait payer 2088.94€.

Malgré les demandes rien ne venait. J'ai saisi CAUVALDOR de demande de mise à l'ordre du jour de ce point. J'ai appris que lors de ce dernier bureau de la C de C il avait été dit que nous n'aurions rien. J'ai saisi le président, le vice-président culture, de pôle et l'administration par mail. Lors de la régie SCoT j'ai demandé au Président la date à laquelle nous aurions l'attribution des sommes calculées. Il m'a répondu que puisque nous partions de CAUVALDOR nous n'aurions rien.

2 Ecole Ste Hélène :

Il est demandé à la commune une participation d'un montant de 1360€ en maternelle et 1187€ en primaire. Actuellement seul un enfant est concerné. Un mail leur a été envoyé pour demander le tableau comptable qui leur permettait de nous demander cette somme. Celui-ci a été retourné mais seulement avec les dépenses. N'apparaissent pas les recettes (dotations, participations des parents...) Part un nouveau mail il a été demandé ces éléments pour avoir l'ensemble des chiffres. C'était le 25 août et depuis aucune nouvelle. Nous nous bornerons à payer la somme habituelle.

3 SYMICTOM :

Début septembre le syndicat a été contacté pour demander la date de passage du nettoyage des conteneurs. A notre connaissance cette opération n'a pas été réalisée. L'an passé ceux de Poudurac, la Pannonie et le cimetière en ont été exclus (problème de personnel) Il a été promis que tous seraient faits avant la fin octobre.

Une campagne d'incitation au compostage a lieu actuellement. Ceux qui souhaitent s'équiper de ce matériel peuvent acquérir le nécessaire pour une somme modique. La commune a été dotée de 2 exemplaires à distribuer aux habitants suivant notre choix (tombola, dotation)

Courrier SYMICTOM : taux de refus. Pendant la période estivale une aggravation de la qualité de tri a été constatée. Le taux de refus, dans les bacs de récupération, oscille entre 15.3 et 20.3%, 26.62% dans le secteur du Vigan, 41.24% dans celui de la tournée autour de Gourdon. Le résultat, de ce fait, renchérit le nombre de tonnage vers les déchets non recyclables.

Pour Couzou le résultat constaté n'est pas aussi catastrophique mais il a été constaté des dépôts qui ne correspondaient pas aux déchets ménagers. Malgré les sacs mis à la disposition - il suffit de passer en mairie - de nombreux dépôts sont en vrac, parfois avec du verre et des poubelles « sales » dans les bacs verts. Si tout le monde veut y mettre un peu du sien, il n'y a pas de problème. Rien de bien compliqué pourtant... il faut aussi écraser les cartons car en période basse le service ne passera que tous les 15 jours. Si un conteneur est plein, garder le sac et le déposer le lundi concerné. Une information sera de nouveau distribuée dans les boîtes aux lettres avec les consignes de tri. Des affichettes informatives seront apposées sur la palissade des caches conteneurs.

Dans notre démarche individuelle il convient aussi de penser aux employés du ramassage des OM. Ne pas respecter les consignes complique leur tâche et le respect que nous devons avoir envers ces personnes, notamment au sujet de l'hygiène. Merci pour eux.

4 Vitraux église :

Une demande d'estimation du montant des travaux pour restaurer les vitraux a été demandée à Mme Moulin Magalie au mois de mai. Elle est venue le 5 juillet. Le rendu de son travail, le 12 août. Le montant total se monte à 5131.82€ ht soit 6158.18€ ttc. Ces restaurations pourraient bénéficier d'aides conséquentes (80%) Les services du patrimoine du département seront contactés pour venir voir sur place. En même temps une « auscultation » du retable sera nécessaire car il est dégradé de manière importante (les plâtres se délitent). Constater ne veut pas dire restaurer.

5 Zone blanche téléphonie portable :

Suite un courrier reçu en mairie, seuls les centres bourg sont concernés. Même si nous ne recevons pas de façon satisfaisante, le centre bourg est desservi.

Numérique. Relance a été faite auprès du département qui a envoyé notre « dossier » à l'agence du numérique pour savoir si nous étions éligibles (désaccord entre Orange et le Directeur régional sur le nombre de 50 lignes) Notre sort n'étant pas encore scellé, il faut continuer à inciter pour ouvrir des lignes et renforcer notre position.

Afin de participer à l'effort, monsieur le maire propose de demander l'ouverture d'une ligne au foyer, avec limitation des sorties (locales et urgences). Proposition approuvée.

6 Communauté de communes :

Un premier contact a eu lieu à Labastide-Murat la veille, mercredi 21. Le président, les vice-présidents de la communauté de communes et les Maires des communes entrantes se sont rencontrés afin d'échanger sur les procédures et les cheminements que nous allons parcourir pour la fusion. Un bureau d'études

La CDCI se réunit mercredi 28 septembre. Nous présenterons l'amendement pour demander la création officielle de celle du causse central. Au vu des rencontres et contacts réalisés par A Pradié, le vote semblerait favorable. De toute manière, si nous ne l'avions pas, la Préfète utiliserait le « passer outre » puisque le seuil de 5000 habitants est atteint (5080)

7 Jour de la nuit :

Comme tous les ans, les communes sont sollicitées pour participer au « jour de la nuit » Cette année la date retenue est le 8 octobre. Nous n'allumerons pas les lumières ce soir-là. Monsieur le maire pensait pouvoir faire une animation autour de l'observation du ciel au télescope avec l'appui d'une association de Gramat. Malheureusement ayant été sollicités il ne pourra y avoir une participation. Pour l'an prochain, nous en reparlerons plus tôt.

En 2017 la commune postulera de nouveau pour le ciel étoilé. Une aide logistique sera apportée par le Parc afin de répondre aux demandes de renseignements nécessaire au dossier.

8 Maison Bouscarel

Suite à 3 réunions avec des responsables de la DDT de Figeac, pour faire part de l'éventuel projet de rénovation de la maison Bouscarel, les services ont rendu un document de synthèse reprenant les éléments fournis par la commune. Ce rendu est une première approche de la faisabilité. Il a été proposé de rencontrer en conseil municipal les élus de Couzou. Malheureusement la réunion se tiendra en journée, compte tenu de leurs horaires de travail. Avant, au prochain conseil, monsieur le Maire diffusera la partie du document qui traite de l'analyse du dossier. Les autres éléments sont une reprise de ce qui a été fait depuis 2008. La présentation et les échanges sur le projet n'empiètent en rien sur la décision qu'il y aura à prendre, soit pour arrêter cette opération, soit pour avancer un peu plus et éventuellement demander la collaboration d'un architecte pour connaître le coût réel du projet (aujourd'hui il est surévalué volontairement)

Dans ce même dossier un relevé des bâtiments pour lesquels des adaptations sont à faire pour les personnes à mobilité réduite. Dans l'ensemble peu de gros problèmes mais des adaptations nécessaires :

- Mairie : seuils à réaliser (petite marche) et boucle magnétique pour les malentendants,
- WC publics : logo accessibilité, refaire le seuil devant peu stable, lavabo dans le mauvais sens (prévoir un dans les WC car plus simple que de modifier l'existant, poignée de porte longue à l'intérieur,
- Foyer : enlever la colonne en-dessous du lavabo (problème avec fauteuil), près de la cuvette des WC poignées permettant d'aider le mouvement d'accès,
- Eglise : le sol devant l'église et jusqu'à la voirie doit être stabilisé. Cet édifice nécessite un dossier pour être enregistré.

Dans l'ensemble peu de problèmes sont soulevés. Juste une adaptation de plusieurs points pour lesquels des devis vont être demandés. Lors du prochain conseil, l'ensemble sera présenté avec le montant du programme à ouvrir. Ces mises aux normes sont obligatoires assez rapidement car nous n'avons pas sollicité de délais pour cette exécution.

8 Carte communale :

Le 26 septembre une réunion avec le cabinet d'études et les PPA (Personnes Publiques Associées) aura lieu en mairie à 14h, horaire à l'origine fixé à 16h. Nous échangerons principalement sur la philosophie du projet et les problèmes éventuels soulevés par l'urbanisation projetée. Monsieur le Maire pense qu'il n'y aura que peu d'impact, le développement étant modéré. Nous évoquerons aussi l'OAP(Orientation d'Aménagement et de Programmation) à retenir dans le cadre du PLUi à venir. Nous nous inscrirons dans celui-ci dès la rentrée dans la nouvelle communauté de communes. Dès ce moment nous pourrions envisager des possibilités en matière d'urbanisme non-faisables aujourd'hui (définitions et critères du bâti) qui nous permettraient de préserver esthétiquement notre commune en apportant le moins de contraintes possibles aux acquéreurs.

9 Dates des réunions :

Le SCoT est dans une phase de mise en forme du DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs) et des réunions publiques sont prévues. Une à Gramat se tient le 29 septembre à partir de 18h à la salle des fêtes. Une présentation et échanges avec le public sont prévus. Tout le monde y est invité (affiche de toutes les dates prévues sur le panneau de la mairie)

La réunion avec les PPA se tiendra à Gramat toute la journée du 11 octobre avec les élus ayant participé aux commissions tout au long du processus.

10 info linky (compteurs communicants EDF)

Une conférence/débat est prévue le 15 octobre à 14h30 à Gramat salle de l'horloge. Le sujet en est la mise en place de ces compteurs et les risques qui pourraient en découler.

Le prochain conseil se tiendra probablement le jeudi 27 octobre ou plus tôt le 13 si l'actualité le demande suite à la CDCI.

L'ensemble des points ayant été traité, la séance est levée à 23H15

le Maire

Daniel Boudot